



**MAIRIE
DE
SISTERON** ❄

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-01-02
DECISION DU MAIRE

**BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON**

**SISA MSP SISTERON
Cabinet N° 7 + Locaux communs partagés**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron sont disponibles.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame GHEORGHUI Ioana, représentant la SISA MSP Pluridisciplinaire de SISTERON, un bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 7 de 32.2 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m².

ARTICLE 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 31-01-2023- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Le dit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 579.50 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (145 € en 2023).

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Madame GHEORGHUI Ioana, représentant la SISA MSP Pluridisciplinaire de SISTERON.

Fait à SISTERON, le 26-01-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU.



Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

